




GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place d'un baccalauréat en 3 ans, contribue à la réussite des élèves.

Elle appelle une évolution des postures pédagogiques qui prennent en compte la diversité des publics en veillant à :

-  différencier les apprentissages,
-  développer la pédagogie du projet,
-  mettre les élèves dans une dynamique de professionnalisation.

Ce guide d'accompagnement a pour but de présenter aux personnels de direction et aux équipes pédagogiques des recommandations pour leur permettre de mettre en œuvre la rénovation et d'assurer un enseignement concerté et pertinent pour tous dans le respect des textes.

Introduction

La rentrée scolaire 2009-2010 a vu la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle. Parmi les nouveautés, figurent la globalisation des horaires disciplinaires sur l'ensemble des trois années du cycle, l'attribution d'un horaire dédié aux enseignements généraux en lien avec la spécialité ainsi qu'à l'accompagnement personnalisé.

À noter également que tout jeune inscrit dans le cycle conduisant au baccalauréat professionnel doit se présenter, au cours de ce cycle, à un BEP ou à un CAP.

Pour le BEP, l'ensemble des épreuves se passe en Contrôle en Cours de Formation sauf celle portant sur le français et l'histoire-géographie-éducation civique qui se déroule en ponctuel à la fin de la classe de première. Pour le CAP, les modalités de passation habituelles s'appliquent.

Dans tous les cas, l'obtention de ce diplôme ne conditionne pas le passage de l'élève en classe de terminale.

Le suivi de la rénovation a conduit les IEN à produire ce document pour aider les chefs d'établissement et leurs équipes dans sa mise en œuvre et assurer un enseignement concerté et pertinent pour tous dans le respect des textes.

I - Les textes et documents réglementaires

1) Les grilles horaires (en référence au BO spécial n°2 du 19/02/2009)

Parmi les horaires disciplinaires obligatoires sont affichées 152 heures pour les enseignements généraux liés à la spécialité.

En sus du temps consacré aux disciplines figurent dans chaque grille **210 heures** dédiées à **l'accompagnement personnalisé au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires.**

Ces horaires, obligatoires, doivent apparaître clairement dans les répartitions.

Il convient d'apporter une attention particulière à ces temps de formation qui peuvent être répartis sur les trois années du cycle en fonction du calendrier des périodes de formation en milieu professionnel mais aussi des spécificités de chaque établissement et de la diversité des besoins des élèves accueillis.

2) Les références au texte du BO spécial n°2 du 19/02/2009

« Article 3 – Le volume horaire de 152 heures correspondant aux enseignements généraux liés à la spécialité préparée est réparti par l'établissement. »

« Article 4 – Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique. Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet d'établissement, des actions communes à plusieurs divisions. »

II - Questions - Réponses

A) Les enseignements généraux liés à la spécialité

1) Quelles sont les finalités des enseignements généraux liés à la spécialité ?

- ✚ Au-delà des programmes de chaque discipline, cet horaire, obligatoire, doit permettre d'opérer des liens entre les disciplines générales et professionnelles, notamment dans le cadre d'activités de projets.
- ✚ Cet horaire, qui revient aux disciplines d'enseignement général (français, mathématiques, sciences physiques – pour les filières industrielles – langues vivantes, arts appliqués) rappelle que l'enseignement général contribue à la professionnalisation des élèves et doit permettre la mise en œuvre de projets incluant des connaissances et des compétences transversales et pluridisciplinaires.

2) Comment peut s'organiser l'horaire des enseignements généraux liés à la spécialité ?

- ✚ L'organisation des enseignements généraux liés à la spécialité se définit dans le cadre de la progression pédagogique des disciplines.
- ✚ Elle s'effectue en lien avec le projet d'établissement et s'élabore lors des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique et prend en compte la spécificité des filières présentes dans l'établissement.
- ✚ Elle peut être modulée sur l'année.

3) Quelles contributions à la professionnalisation mettre en œuvre ?

- ✚ Des activités disciplinaires et pluridisciplinaires autour des périodes de formation en milieu professionnel
- ✚ Des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) ;
- ✚ Des projets professionnels et/ou culturels en lien avec la spécialité (ouverture internationale, renforcement de la maîtrise de la langue ou des langues vivantes, pratiques artistiques...).
- ✚ Des projets en lien avec l'Histoire des Arts (arts de la table, du vêtement, place du design dans les outils de production...).

B L'accompagnement personnalisé

1) Quelles sont les finalités de l'accompagnement personnalisé ?

- ✚ À côté du groupe classe, l'élève a besoin, pour réussir, de mesures plus personnalisées, en groupe restreint, qui permettent de traiter des besoins bien identifiés et propres à sa personne.

- ✚ L'accompagnement personnalisé permet d'individualiser le parcours de l'élève. Il a pour objectifs :
 - ✎ De conduire l'élève à prendre conscience de son potentiel actuel (compétences acquises et non acquises, attitudes favorables et des freins à sa scolarité, à son projet professionnel).
 - ✎ De lui permettre de retrouver une image positive de lui-même.
 - ✎ D'améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales.
 - ✎ De développer l'acquisition de compétences transversales.
 - ✎ D'offrir une aide méthodologique.
 - ✎ De situer les progrès à réaliser, les forces sur lesquelles il peut s'appuyer.
 - ✎ De préparer l'orientation, l'insertion professionnelle, la poursuite d'études.

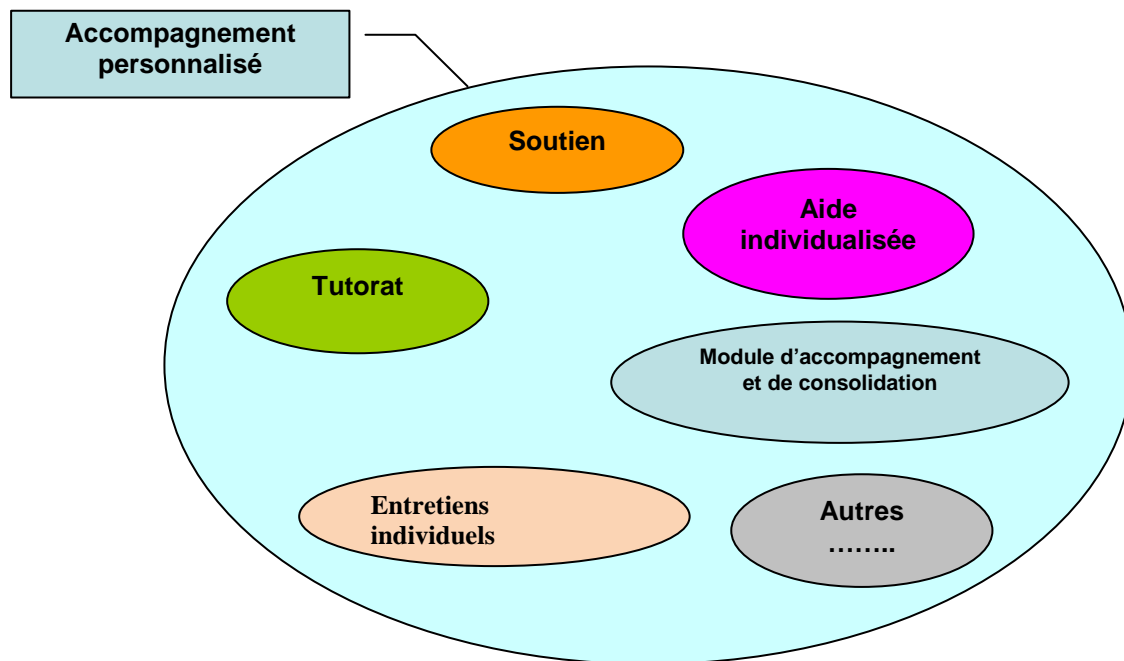
2) Qui est concerné par l'accompagnement personnalisé ?

- ✚ Tous les élèves sont concernés par l'accompagnement personnalisé en fonction des besoins identifiés par les équipes :
 - ✎ Difficultés rencontrées.
 - ✎ Projet de poursuite d'études supérieures.
 - ✎ Souhait de bénéficier de passerelles.
 - ✎ Décrochage ou absentéisme.

Ainsi, en fonction des besoins identifiés par les équipes, un élève peut être amené à suivre un ou plusieurs modules au cours d'une même année ou plus particulièrement sur une année du cycle, notamment dans le cadre de l'aide à l'orientation et/ou la poursuite d'études.

- ✚ L'accompagnement personnalisé vise des objectifs multiples : aider les élèves passagèrement ou durablement en difficulté, prévenir le décrochage, accompagner les élèves dans les passerelles entre les différentes voies de formation, construire un parcours scolaire et professionnel post bac.

3) Quels dispositifs ?



- ✚ Les dispositifs sont organisés autour des besoins évolutifs des élèves, ils sont donc redéfinis périodiquement.
- ✚ La prise en compte des besoins de l'élève se fera sous la forme la plus appropriée : entretiens, tutorat, modules d'accompagnement..., mais ces dispositifs ne doivent pas se substituer à l'individualisation des apprentissages au sein de la classe.
- ✚ Pour chaque élève, les dispositifs d'accompagnement personnalisé sont conçus sous la forme de projet.

4) Quelles formes l'accompagnement personnalisé peut-il prendre ?

- ✚ L'accompagnement personnalisé peut prendre la forme de modules à durée et effectif variables.
- ✚ Les groupes sont constitués en fonction des besoins mis en évidence lors d'entretiens et/ou d'évaluations diagnostiques. Leur composition évolue en cours d'année en fonction des objectifs poursuivis. Ces derniers sont fixés pour une période déterminée et donnent lieu à un contrat personnalisé et explicite. Au terme du contrat une évaluation est effectuée à partir de critères d'évaluation définis en équipe pour mettre en évidence les progrès, les acquis des élèves (par exemple, niveau III du Socle pour la classe de seconde; compétences de niveau V pour la classe de première et IV pour la classe de terminale).
- ✚ Pour ce faire, il est souhaitable que les temps dévolus à l'accompagnement personnalisé apparaissent dans l'emploi du temps des élèves.

5) Comment organiser l'accompagnement personnalisé ?

- ✚ L'organisation de l'accompagnement personnalisé doit être souple et adaptée aux besoins identifiés par les équipes. Il est donc nécessaire qu'une réflexion soit menée dans le cadre des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique notamment :
 - ✗ en définissant les modalités d'organisation (pour quels élèves ? d'une même classe ? de classes différentes avec des besoins identiques ? sur une plage horaire commune ? dans un emploi du temps variable ? avec un ou plusieurs enseignants ? sur un horaire groupé ? ...)
 - ✗ en explicitant les modalités de travail avec l'élève,
 - ✗ en prévoyant une coordination entre tous les acteurs et une évaluation du dispositif pour permettre son évolution.

6) Quelle mise en œuvre ?

- ✚ L'accompagnement personnalisé peut, par exemple, s'organiser de la manière suivante :
 - ✗ à la rentrée scolaire des entretiens individuels et des évaluations diagnostiques permettant d'évaluer les besoins de chacun,
 - ✗ une phase d'observation des élèves au cours des activités d'apprentissage,
 - ✗ une synthèse de ces observations dans des temps de concertation,
 - ✗ l'organisation et la réalisation des actions (tutorat, aide individualisée ou différentes actions permettant l'accompagnement du projet professionnel de l'élève, l'aide méthodologique, l'aide à la construction du projet personnel, le soutien ou l'approfondissement disciplinaire...)
 - ✗ le suivi et l'évaluation des actions en mettant en place des temps de réflexion individuelle et de nouveaux entretiens permettant à l'élève de mesurer l'évolution de son projet scolaire et professionnel, par exemple à l'issue des PFMP, des actions menées, des conseils de classe.

7) Qui peut intervenir sur l'accompagnement personnalisé ?

- ✚ Dans le cadre du temps scolaire, les enseignants de l'établissement prennent en charge l'accompagnement personnalisé (Cf. arrêté du 12 mai 2010 portant définition des dix compétences professionnelles).
- ✚ En fonction des besoins identifiés et des modalités retenues, des intervenants membres de la communauté éducative (assistants pédagogiques, assistants de langue vivante, conseillers d'orientation psychologue) ou extrascolaire (intervenants extérieurs dans le cadre d'un projet, de rencontres avec des interlocuteurs du milieu professionnel...) peuvent y participer.

III - Les possibles

1) Des pistes de stratégies

- ✚ Partir de l'existant : de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre dans les établissements.
- ✚ Envisager la mise en barrette ou l'annualisation des heures dans les emplois du temps afin de privilégier la notion de besoin.
- ✚ Mêler les élèves de différentes classes toujours pour privilégier la notion de besoin.
- ✚ Envisager des groupes à effectifs réduits et variables.
- ✚ Ne pas tarder dans la mise en place de l'accompagnement personnalisé mais donner aux équipes la possibilité d'utiliser certaines plages pour conduire les entretiens, effectuer les diagnostics, construire les modules ou les actions.
- ✚ Co-animer les modules ou les actions lorsque cela s'avère opportun.
- ✚ Expliciter et contractualiser les objectifs visés, mettre en place des critères et des indicateurs d'évaluation.
- ✚ Préciser à l'élève la durée de l'action : l'accompagnement personnalisé n'est pas une punition à l'année !

2) Des pistes d'organisation selon les années du cycle

✚ **À l'entrée en 2nde et au cours de l'année :**

- ✗ Continuer l'acquisition des compétences du Socle,
- ✗ Évaluer la motivation de l'élève, sa connaissance de la filière choisie, ses représentations du métier (savoir être et savoir faire).
- ✗ Travailler sur l'orientation quand celle-ci se révèle inadaptée ou non désirée et permettre une réorientation active.
- ✗ Consolider les manques dans certaines disciplines, notamment de l'enseignement général.

✚ **À l'entrée en 1^{ère} et au cours de l'année :**

- ✗ Intégrer les élèves venant de la classe de seconde générale ou ceux issus de terminale CAP (arrivées extérieures) en fonction de leurs besoins.
- ✗ Consolider les connaissances et les compétences requises pour le diplôme intermédiaire et se projeter vers celles du Bac.
- ✗ Initier, pour certains, la possibilité de se projeter vers une STS.

✚ **À l'entrée en Terminale et au cours de l'année :**

- ✗ Consolider les connaissances et les compétences requises pour le niveau IV.
- ✗ Se projeter, pour certains, vers une poursuite d'étude par le biais des dispositifs passerelles.

IV - Quelques écueils à éviter :

- ✚ Proposer des actions qui ne répondent pas aux diagnostics posés ou qui sont déconnectées de ceux-ci.
- ✚ Confondre accompagnement personnalisé et pédagogie différenciée.
- ✚ Démarrer trop tardivement.
- ✚ Rigidifier les modules ou les actions et les reconduire pour l'ensemble des élèves.
- ✚ Éviter le harcèlement disciplinaire.
- ✚ Penser que toutes les difficultés scolaires seront résolues exclusivement par l'accompagnement personnalisé et ne pas pratiquer la différenciation pédagogique dans l'ordinaire de la classe.
- ✚ Faire de l'accompagnement personnalisé une variable d'ajustement du service des enseignants.

Groupe de travail des IEN ET/EG
« Suivi de la rénovation de la voie professionnelle »
Académie de Créteil
Juin 2010

**ANNEXE : Accompagnement personnalisé de l'élève
(Exemples de modules d'accompagnement)**

Type d'accompagnement / besoin de l'élève	Modules d'accompagnement	Conseils pédagogiques
Acquisition de connaissances et de compétences liées aux disciplines enseignées	Aide disciplinaire	Différents modules d'aide ciblés sur les connaissances et compétences disciplinaires : - peuvent concerner chacune des disciplines ; - peuvent être ciblés sur des thèmes particuliers et/ou sur des savoir-faire.
	Aide méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> . Apprendre à travailler en autonomie. . Apprendre à travailler en équipe. . Rechercher des informations. . Exploiter des informations. . Elaborer une réponse argumentée. . Prendre des notes. . Mémoriser. . Comprendre une consigne. ...
	Aide liée à la maîtrise de la langue	<ul style="list-style-type: none"> . Maîtriser le lexique . Comprendre des textes . Exprimer sa pensée à l'oral . S'exprimer dans un français correct . Produire des écrits individuels ...
	Approfondissement disciplinaire	Divers modules d'approfondissement ciblés sur les connaissances et compétences disciplinaires : . peuvent concerner chacune des disciplines . peuvent être ciblés sur des thèmes particuliers et/ou sur des savoir-faire.
	Appétence pour des disciplines	Modules d'accompagnement pouvant concerner toutes les disciplines, par exemple : . Ateliers scientifiques . Ateliers artistiques . Sorties, visites, séjours linguistiques ...
		<ul style="list-style-type: none"> . S'appuyer sur un diagnostic en termes de connaissances et de compétences. . Mettre en oeuvre des pratiques pédagogiques adaptées (différentes de celles de la classe). . Bien articuler avec la pratique de la classe et veiller à ne pas externaliser le traitement de la difficulté.
		<ul style="list-style-type: none"> . S'appuyer sur un diagnostic en termes de compétences transversales. . Bien articuler avec la pratique de la classe et veiller à ne pas externaliser le traitement de la difficulté. . Mettre en oeuvre le numérique.
		<ul style="list-style-type: none"> . S'appuyer sur un diagnostic en termes de compétences de compréhension et d'expression. . Bien articuler avec la pratique de la classe et veiller à ne pas externaliser le traitement de la difficulté.
		<ul style="list-style-type: none"> . S'appuyer sur un diagnostic en termes de connaissances et de compétences. . Bien articuler avec la pratique de la classe
		<ul style="list-style-type: none"> . Mettre en oeuvre des applications concrètes, des études de cas. . « Faire faire » par les élèves . Favoriser l'autonomie des élèves. . Décloisonner les disciplines en valorisant leur complémentarité. . Articuler avec la pratique de la classe. . Mettre en oeuvre le numérique.

Type d'accompagnement / besoin de l'élève		Modules d'accompagnement	Conseils pédagogiques
Acquisition de compétences transversales culturelles, sociales et civiques	Orientation : parcours scolaires, études supérieures, insertion professionnelle	. Aide à l'élaboration du projet d'orientation . Découvrir des métiers, . Découvrir des formations, . S'impliquer dans son orientation (rencontres, visites...) ...	
	Autonomie, responsabilité et esprit d'initiative	. Mettre en oeuvre une démarche de projet, . Participer à des débats argumentés, . Développer des compétences info-documentaires, . S'investir dans la vie lycéenne (représentation des élèves, maison des lycéens...), . Assurer la fonction de délégué, . Prendre la parole en public, ...	
	Ouverture culturelle, sociale et sportive	Différents modules d'ouverture sans lien direct avec la classe : . Différents ateliers culturels (cinéma, arts plastiques, musique, théâtre...), . Ateliers philosophiques (classes autres que terminales des LEGT), . Pratique sportive, . Ouverture à l'international, . Éducation au développement durable, . Éducation aux médias, . Éducation aux usages numériques, ...	
	Savoir être	. Développer des attitudes responsables respectueuses de soi et des autres, . Devenir citoyen, . Eduquer à la santé, . Utiliser avec discernement les outils de communication (messagerie, internet...), . Se prévenir des conduites addictives et dangereuses, ...	